

# MONTANT DE L'AIDE EN FONCTION DU QF ET DU VÉLO



Type de vélos	POURCENTAGE DE RÉDUCTION VÉLOS NEUFS OU OCCASION SELON TRANCHE DU QUOTIEN FAMILIAL ( <b>QF</b> )			
	QF≤350	351≤QF≤500	501≤QF≤750	751≤QF≤900
	90 %	70 %	50 %	30 %
	Montant maximum de la subvention TTC (Vélo + antivol + marquage)			
Classique	150 €	120 €	100 €	50 €
VAE et kit électrification →	800€	500€	250 €	150 €
Catégorie Cargo / triporteur/ spécial *	1500€	1000€	600€	300€

#### Par exemple

1 COUPLE avec 2 ENFANTS souhaitent acheter un VÉLO CARGO

Leur quotient familial est compris entre **751 et 900**. Ils vont bénéficier de **30 % d'aide financière** à l'achat de leur vélo cargo **jusqu'à une limite de 300 euros**.

1 PERSONNE SEULE souhaite acheter un VÉLO CLASSIQUE

Son quotient familial est en dessous des **350**. Il va bénéficier de **90 % d'aide financière** à l'achat de son vélo **jusqu'à une limite de 150 euros**.

## CATÉGORIE CLASSIQUE

Vélo 100 % mécanique à 2 roues (VTC, VTT, Vélo de route, Vélo de ville, Vélo urbain).



## CATÉGORIE VAE

Vélo classique avec Assistance Électrique qui répond aux normes françaises et européennes en vigueur. Hors vélos cargo, triporteurs, spécial à assistance électrique.



## CATÉGORIE KIT D'ÉLECTRIFICATION

Les dispositifs d'électrification (boîtiers ou roues) devront être posés ET configurés (bridage) par le professionnel du cycle afin de répondre à la réglementation en vigueur sur les VAE.



## CATÉGORIE CARGO /TRIPORTEUR / SPÉCIAL

## **VÉLOS CARGOS**

Vélos à vocation à transporter de la charge (personnes ou matériel), avec caisse avant, arrière ou latérale, ou structure allongée (longtail). Vélos 100 % musculaires ou à assistance électrique







### **VÉLOS PLIANTS**

vélos qui se plient et se déplient, permettant une emprise de stationnement limitée et l'utilisation à tout moment des transports collectifs. Vélos 100 % musculaires ou à assistance électrique





## CATÉGORIE CARGO /TRIPORTEUR / SPÉCIAL

#### **VÉLOS À TROIS ROUES**

vélos disposant de 2 roues à l'avant ou à l'arrière permettant un équilibre permanent : vélos équilibres, vélos tricycles. Vélos 100 % musculaires ou à assistance électrique assistance électrique





### **VÉLOS SPÉCIAUX**

tous les autres vélos d'un seul tenant n'entrant pas dans les catégories listées ci-avant (notamment : tandem, vélo couchés, maindaliers, vélos spécifiques Handicap).

Vélos 100 % musculaires ou à assistance électrique.



## VÉLOS NON ÉLIGIBLES

# TOUS SYSTÈMES ADDITIONNELS CYCLES AMOVIBLES ET LES VÉLOS QUI NE SONT PAS D'UN SEUL TENANT

carrioles enfants, remorques, caddies, kits d'électrification, les vélos spéciaux, à trois roues et kit additionnel de transformation d'un cycle en vélo cargo





















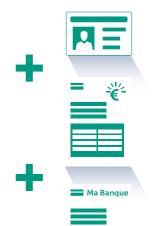
LES SPEEDBIKES ET ÉQUIVALENT





# Pièces à fournir pour l'instruction des demandes, pour le versement de la subvention

#### AIDES PARTICULIERS



- Une pièce d'identité
- La facture d'achat du vélo aux nom, prénom et adresse du demandeur
- Un relevé d'identité bancaire aux nom, prénom et adresse du demandeur
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois



#### Un des documents suivants :

- Pour les ménages connus des services de la Caisse des Allocations Familiales (CAF) ou de la la Mutuelle Sociale Agricole (MSA) : L'attestation de paiement de la CAF ou de la MSA mentionnant un niveau de Quotient Familial (QF)
- Pour les ménages inconnus des services de la CAF ou de la MSA : Dernier avis d'imposition, à partir duquel est calculé un QF
- L'attestation d'Allocation Adulte Handicapé (AAH) pour bénéficier automatiquement de l'aide maximum (QF <= 350)
- L'attestation d'accès à la tarification solidaire Transports en commun (TC)

Il est précisé ici que tous les documents transmis doivent être au même nom et à la même adresse, sans quoi la subvention ne pourra pas être accordée.

